

PROJET DE REAMENAGEMENT DES HALLES

REUNION D'INFORMATION DU MERCREDI 7 AVRIL 2010

TRAVAUX D'ADAPTATION DE VOIRIE
DU 12/04/10 AU 31/05/10

Sous la présidence de

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement

M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement : [...] C'est une opération lourde, longue, importante et qu'il faudra entourer de beaucoup de précautions. Nous n'allons sûrement pas vous promettre que ces travaux se feront sans nuisances, sans bruit, sans poussière. Ce serait naturellement ne pas dire la vérité.

Avant de passer la parole aux représentants de la SEM PariSeine, qui vont présenter l'ensemble de l'équipe et tous ceux qui interviendront, et vous donner très précisément l'ordre du jour de la présentation de ce soir, je voulais dire que, dans le 1^{er} arrondissement, nous avons travaillé sur une charte de qualité des chantiers. C'est un document relativement lourd, important, que nous avons d'ailleurs déjà soumis à des opérateurs de chantier dans l'arrondissement. Je souhaite que nous puissions mettre en place cette démarche contractuelle dans le cadre de la rénovation des Halles.

Je tiens cette charte à votre disposition, si vous souhaitez en prendre connaissance et nous faire part de vos réactions. Cette charte de qualité est adaptable à la typologie de chaque chantier et un chantier comme celui-ci ne ressemble à aucun autre. C'est aussi une charte évolutive. Nous souhaitons qu'à l'occasion de chaque chantier, de chaque signature de charte, nous puissions améliorer ce texte et le faire évoluer.

Je voulais simplement mentionner ce document qui, à mon avis, doit répondre à un certain nombre de questions. Cette charte est un moyen d'avoir la garantie d'obtenir un certain nombre d'informations, dans l'immédiat, pendant toute la durée du chantier.

Je vous donne volontiers la parole.

M. Dominique HUCHER, SEM PariSeine : Merci, Monsieur le Maire, de votre accueil. La réunion d'aujourd'hui a pour but de présenter et de discuter, avec toutes les personnes intéressées, non pas de tout le chantier de réaménagement des Halles, une soirée n'y suffirait pas, mais d'une première phase de chantier et, plus particulièrement, des travaux sur la voirie qui sont probablement ceux dont l'impact sera le plus fort, ce sera à vous de le dire.

Pour faire cette présentation, nous sommes venus à plusieurs. J'imagine que certains d'entre vous auront des questions très précises sur les différents aspects du chantier. L'opération étant très complexe, nous ne pouvons pas tout maîtriser à une seule personne.

Thierry PHILIPP, de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris, s'occupe d'une partie de l'opération, l'aire de jeux provisoire, qui n'a pas été transférée dans le mandat de la SEM PariSeine.

Je suis accompagné de deux personnes de la SEM, Eric PASSIEUX, qui s'occupe de la partie voirie du projet de réaménagement des Halles, et Benoît FARCETTE, qui travaille notamment sur la partie jardins et jeux.

Je vous propose de faire une rapide présentation, développant un peu le petit document de quatre pages que vous avez dû recevoir. Il est à l'entrée et a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des rues les plus proches et aussi par Internet.

Les premiers travaux, qui vont démarrer, sont d'abord des travaux d'aménagement de l'aire de jeux. Sur l'ensemble de l'opération de réaménagement du site des Halles, un enchaînement fait que, pour commencer les travaux de la Canopée, nous avons besoin d'aménager une cité de chantier qui se trouvera à l'Est du jardin, la partie du jardin la plus proche du centre commercial de la Place basse. Cette partie comprend actuellement des jeux d'enfants importants, les jeux Lalanne et les jeux du rhinocéros. Pour assurer une continuité de l'offre de jeux pour les enfants, il est nécessaire de commencer l'opération par la réalisation de jeux.

Dans les prochaines semaines, les travaux pour deux aires de jeux commenceront, une première provisoire que Thierry PHILIPP va vous présenter rapidement

M. Thierry PHILIPP, Ville de Paris – DEVE : Pour permettre le maintien d'une offre de jeux permanente sur le site des Halles, la DEVE a reçu la commande d'une aire de jeux temporaire qui prend place à côté du jardin des fleurs, près des pyramides. Nous avons confié la réalisation de cet espace à un de nos paysagistes internes qui a conçu une aire de jeux organisée dans un premier temps en deux plateaux, une partie pour les petits, une autre pour les moyens. Dans un deuxième temps, la partie des moyens devrait intégrer les futures aires de jeux innovantes et sera donc ouverte également aux petits.

Nous l'organisons en conservant à peu près le modelé du terrain et en y mettant des jeux pour une bonne offre de jeux en termes ludiques et sportifs pour les plus grands.

M. Dominique HUCHER : Vont démarrer simultanément les travaux de réalisation d'une aire de jeux définitifs, préadolescents, de 7 à 12 ans, qui se trouve dans cette partie du jardin, immédiatement au Nord du mail qui accueille aujourd'hui les boulistes, là où se trouvent les jeux de ping-pong. Ces travaux sont plus importants que ceux de l'aire de jeux provisoires. Il s'agit de réaliser un petit bout du jardin définitif. En particulier, nous profitons de cette opération pour refaire la totalité de l'étanchéité du nouveau forum. Vous savez que le nouveau forum est en dessous, avec tous ses commerces et ses équipements publics. Une dalle constitue le plafond de cet ensemble et au-dessus se trouve le jardin. L'étanchéité réalisée dans les années 80 arrive en fin de vie et nous profitons de l'opération pour la renouveler complètement. Les travaux des jeux pour enfants imposent d'enlever tout ce qui se trouve au-dessus de l'étanchéité actuelle avant d'aménager la plate-forme qui supportera les jeux proprement dits et permettent ce renouvellement.

Le concept des jeux a été présenté dans une réunion de concertation il y a quelques mois, nous n'allons pas trop le détailler aujourd'hui. Simplement, pour ceux qui n'étaient pas

présents ou qui n'ont pas lu le petit journal diffusé qui le présentait, voici deux vues pour présenter ces jeux qui se veulent innovants, dans l'esprit des jeux Lalanne de l'époque.

Vous avez ici une visualisation de ce que le concepteur des jeux appelle le mur serpent et la pergola. Là, une vue dans l'autre sens présente un espace qui s'appelle le forum, avec sa passerelle. Vous apercevez au milieu des arbres, des tours à grimper, qui permettront aux enfants de grimper à hauteur des arbres environnants.

Ces travaux, qui constituent la première étape du chantier du réaménagement des Halles, nous amènent à nous interroger sur la façon dont seront organisés les accès au chantier, à la fois pour cette première tranche de travaux et pour toute la durée de l'opération. Les approvisionnements du chantier se feront principalement par la rue du Pont-Neuf, permettant à des véhicules arrivant de l'Ouest par les quais ou de l'Est par la rue de Rivoli, d'emprunter la rue du Pont-Neuf pour rejoindre le site des Halles. Le départ des camions se fera principalement par la rue Berger, le long du jardin, sous la Bourse, pour rejoindre la rue du Louvre et partir ensuite vers le Nord ou le Sud.

Ce trafic de camions, qui s'ajoutera au trafic existant dans le quartier, nécessite un certain nombre d'aménagements pour que les choses se passent le mieux possible et que ce trafic soit le plus compatible possible avec la vie du quartier. Ce plan représente l'aménagement actuel de la rue du Pont-Neuf, de la rue Berger et des rues immédiatement avoisinantes, avec l'ensemble des usages spécifiques, les aires de livraison pour les commerçants, le stationnement payant, le stationnement deux-roues, le stationnement pour les personnes à mobilité réduite, les stations Vélib et les espaces pour les transports de fonds.

In fine, nous allons réaliser cet aménagement, qui figure aussi sur le document diffusé. Il durera pendant toute la durée de vie de l'opération. Vous voyez ici une image montrant la partie Sud de l'emprise de chantier de l'aire de jeux des enfants, avec ses différents branchements sur la voirie du quartier.

Ces travaux se réaliseront en plusieurs phases. La première phase se déroulera du 12 au 16 avril, et nous interviendrons principalement sur la rue du Pont-Neuf, avec la suppression de terre-pleins. Pour vous qui connaissez bien votre quartier, ici, dans ce secteur, nous avons la file de circulation qui va vers les voiries souterraines, à gauche, et la file à droite des gens qui continuent. Ce terre-plein et l'angle assez raide formé par les trottoirs de la rue de Rivoli et de la rue du Pont-Neuf, ne permettent pas facilement à des camions de prendre le virage sans risque de sécurité par rapport aux autres usagers de la voirie. Nous allons donc supprimer ces terre-pleins centraux. Dans cette première phase, nous commencerons aussi à aménager le trottoir Nord de la rue Berger, qui se trouvera ensuite incorporé dans l'emprise de travaux de l'aire de jeux pour enfants pendant une année.

Dans la deuxième phase du chantier, du 19 au 30 avril, nous interviendrons essentiellement sur toute la section de la rue du Pont-Neuf située entre la rue de Rivoli et la rue Saint-Honoré, où nous élargirons la chaussée réservée à la circulation automobile de 1 m sur le trottoir, pour avoir une voie de circulation permettant à des camions de circuler sans risque pour les autres usagers. Pendant cette phase, les travaux sur la rue Berger se poursuivront.

La troisième phase de chantier nécessite la coupure provisoire du début de la rue du Pont-Neuf, à partir de ce sens interdit jusqu'au carrefour avec la rue des Prouvaires, pour réaménager la voie de circulation dans cette partie, sur la traversée de la place Maurice Quentin, pour donner à cette voie une géométrie facilitant la circulation des véhicules.

La quatrième phase, plus courte, de deux jours, traitera ce carrefour de la rue Berger et de la rue des Prouvaires qui est en pavés aujourd'hui. L'objet des travaux est de renforcer la structure de chaussée qui risquerait sinon d'être dégradée par un trafic de poids-lourds

supérieur à ce que cette rue connaît aujourd'hui. Pendant cette phase où la circulation est interrompue, la circulation dans la rue des Prouvaires sera maintenue en impasse pour permettre l'accès aux riverains de cette rue.

La cinquième phase est la poursuite des travaux sur la suite de la rue Berger, jusqu'au carrefour avec la rue Vauvilliers, où nous réaménageons la géométrie de la voie de circulation pour permettre ultérieurement une circulation correcte de tous les usagers, y compris des poids-lourds.

A partir du 1^{er} juin 2010, les travaux de voirie dans tout ce secteur seront terminés. Il n'y aura plus de nouveaux travaux de voirie sur ces rues pendant la totalité de l'opération de réaménagement des Halles.

Maintenant, un petit aperçu du calendrier des travaux des aires de jeux. Au deuxième trimestre 2010 se réaliseront sur un mois ou un mois et demi, les travaux de l'aire de jeux temporaire et démarrent à partir de fin mai, pour à peu près une année, les travaux d'aménagement des jeux des préadolescents.

Vous voyez que les phasages indiqués pour la voirie étaient très précis. Nous allons essayer de nous y tenir au jour près. Nous sommes bien sûr à la merci d'impondérables mais nous essaierons. Vous voyez qu'ensuite, quand je passe aux travaux des jeux proprement dits, qui se dérouleront sur une bonne année, nous vous donnons des indications plus floues parce que nous ne sommes pas à la merci d'aléas plus importants.

Je vous propose de terminer le diaporama et de répondre ensuite à toutes les interrogations ou interpellations des uns ou des autres.

Les travaux de l'aire de jeux des préadolescents comprendront une première phase de quelques semaines pour l'installation du chantier : l'entreprise apporte ses matériels, installe la clôture de chantier et les bungalows nécessaires au confort des ouvriers qui vont travailler pendant la durée du chantier. Nous aurons ensuite une première phase principale, terrassement et démolition, consistant à excaver, dans la partie au-delà du mail planté, puisque nous n'y touchons qu'à peine. Des jeux vont venir se poser sur la plate-forme telle qu'elle est aujourd'hui, sauf pour des problèmes spécifiques de fondations de jeux un peu lourds. Ce n'est que dans la partie Nord que nous sommes amenés à excaver la plate-forme actuelle du jardin jusqu'au niveau de cette dalle qui forme le plafond du nouveau forum. C'est là où nous aurons pas mal de terrassements, quelques démolitions des volumes vides dans ce secteur, construits à l'époque pour ne pas alourdir le poids supporté par la dalle du nouveau forum.

La phase de terrassements générera le plus de trafic poids-lourds puisque les matériaux devront être évacués hors de Paris. Sur l'ensemble de la période terrassements et démolition, qui dure à peu près un trimestre, l'ordre de grandeur du nombre de poids-lourds sera de dix poids-lourds par jour pour évacuer tous ces matériaux. Entre les deux, auront lieu les travaux d'étanchéité de la dalle formant le plafond du nouveau forum. Ensuite, nous aurons une deuxième phase de travaux de plate-forme, qui consiste à remblayer au-dessus de l'étanchéité et à installer tous les réseaux nécessaires à l'aire de jeux puisque, sur l'aire de jeux, il y a d'une part des sanitaires pour les enfants et les adultes et, comme les jeux ont besoin d'alimentation électrique, informatique, d'éclairage, etc., d'autre part toute une série de réseaux doivent être installés à l'occasion de l'aménagement de la plate-forme. Les travaux de remblai nécessiteront un certain trafic poids-lourds, légèrement inférieur à celui de la phase précédente.

Cette phase d'aménagement de la plate-forme étant terminée à peu près au quatrième trimestre 2010, l'installation des jeux proprement dits pourra commencer. Une bonne partie

de la fabrication de ces jeux se fera en atelier et une autre partie sur place, y compris les fondations de ces jeux. Ce ne sont pas des choses extrêmement lourdes mais certaines structures, par exemple les tours à grimper au milieu des arbres, doivent être solidement arrimées dans le sol pour assurer la sécurité des enfants. Un certain nombre de travaux de génie civil seront réalisés à ce moment-là.

Tout ceci nous emmène jusque vers mai-juin 2011, avec la mise en service de cette aire de jeux.

Un petit retour sur la circulation autour de l'emprise de chantier. Tout à l'heure, nous parlions surtout de la circulation dans le quartier situé immédiatement au Sud de l'emprise de chantier, dans la rue du Pont-Neuf et la rue Berger. Autour de l'aire, ce sont principalement des circulations piétonnes qui sont concernées. L'emprise constituera forcément pendant un an un obstacle au transit Nord-Sud, dans l'axe de l'église Saint-Eustache, et les cheminements piétons devront se faire, pendant toute cette période, de part et d'autre de l'emprise de chantier. Je pense que les habitués du quartier trouveront rapidement leur chemin. Par contre, le quartier étant fréquenté par un grand nombre de visiteurs, nous avons mis au point une signalétique de chantier qui sera installée en même temps que les clôtures de l'emprise de chantier. Elle a été conçue en association avec la RATP, avec Unibail et les commerçants du nouveau forum et permettra, sur tous ces petits points verts, que nous avons identifiés comme des points où un piéton non habitué du quartier pouvait être un peu perdu, d'implanter des totems, qui sont de grands supports de signalisation. Ils comporteront des indications de direction et un petit plan du quartier avec indication de l'emprise de chantier pour permettre aux piétons de se repérer et de retrouver leur chemin.

Un petit retour sur les approvisionnements du chantier. Sur ce chantier de l'emprise de l'aire de jeux, nous avons prévu deux accès pour les camions. Les camions ne peuvent pas circuler à n'importe quel endroit au-dessus du nouveau forum. Il existe par exemple des contraintes de charge. Nous avons été obligés d'imaginer deux accès. Des camions pourront pénétrer dans l'emprise soit directement dans le prolongement de la rue du Pont-Neuf, soit en face de la rue des Prouvaires. Les camions pourront sortir de l'emprise de chantier soit à cet endroit, soit ici.

Le chantier sera ceinturé ici par une clôture qui fera 2,50 m de haut et qui comportera quatre portails permettant l'entrée et la sortie des véhicules aux endroits indiqués. Un axe secondaire sera prévu pour certains camions, toujours pour des raisons de limite des capacités du niveau forum. Pour aller faire certains terrassements ou certains remblais dans cette partie, nous sommes obligés d'arriver par le Nord de la rue Viarmes.

L'ordre de grandeur des circulations de poids-lourds, justifié principalement par les remblais et les terrassements, est de dix camions par jour. Se rajouteront à cela un certain nombre de camions pour approvisionner des matériels ou des choses plus légères. Nous resterons de toute façon au total à moins de vingt camions par jour. Un petit point sur les nuisances que peuvent induire de tels chantiers et la façon dont nous essaierons de les maîtriser. Comme le disait Monsieur le maire, nous ferons le maximum malgré quelques petites gênes obligées.

Au niveau des jours et horaires de travaux, les travaux se dérouleront du lundi au vendredi de 7 h 00 à 15 h 00. Ce compromis a été élaboré pour essayer de prendre en compte au mieux les intérêts de toutes les parties prenantes, à la fois les activités commerciales, en dessous, celles au Sud de la rue Berger et les riverains habitant dans les étages au-dessus des commerces. Nous commençons au plus tôt, à une heure où des camions commencent déjà à circuler, par exemple pour le ramassage des poubelles ou pour des livraisons. Cela nous permet de commencer à faire quelques travaux avant que certains commerces, le nouveau forum et UGC, ne commencent à fonctionner. Pour garder une amplitude de travail

normale de huit heures, nous imposons à l'entreprise de travailler de 7 h 00 à 15 h 00, et donc de cesser le travail à partir de 15 h 00.

Sur la limitation du bruit, la première réponse est au niveau des heures. Il n'y a pas de travaux de nuit. Certains d'entre vous avez pu avoir des craintes, parce que nous avons fait des essais de travaux pour mesurer les nuisances acoustiques générées. Nous avons fait ces essais de nuit car tout le monde aurait peut-être trouvé bizarre que nous faisons tout ce bruit pour rien en plein milieu de la journée. En plus, quand on fait des essais acoustiques, il vaut mieux qu'il y ait le plus grand silence pour mesurer les bruits générés par le chantier et que ces bruits ne soient pas couverts par les bruits de la vie du quartier. C'est pour cela que nous avons fait les essais acoustiques de nuit. Cela nous a permis de mieux apprécier le bruit que cela pouvait générer, surtout en sous-sol puisque la propagation du bruit dans l'air est un phénomène connu, nous savons apprécier le bruit que génère un compresseur qui tourne et qu'on entend à 50 m et le site des Halles n'est pas particulier sur ce point ; par contre, la propagation du bruit en sous-sol est beaucoup plus complexe et dépend de la façon dont la structure est constituée puisqu'à ce moment-là, les bruits se propagent par les structures avant d'être entendus par l'oreille humaine. C'est pour cela que nous avons besoin de faire ces essais.

Il n'y aura donc pas de travaux de nuit. Bien entendu, nous respecterons toute la réglementation, ce qui veut dire un contrôle que tous les engins sont homologués. Pour chaque gamme d'engins, des normes imposent un plafonnement de la nuisance à la source. Cette norme est différente selon les engins parce qu'on ne plafonne pas le bruit d'un camion de la même façon que le bruit d'un marteau-piqueur, par exemple. Nous serons aussi vigilants sur les clauses du marché, qui prévoient de ne faire tourner des engins bruyants qu'en fonction des besoins. Aucun engin ne tourne à vide pendant que les personnels se reposent. Ensuite, en termes techniques de travaux ou de démolition, à chaque fois que c'est possible, nous privilégions des instruments peu bruyants de préférence à d'autres. Par exemple, nous utilisons le moins possible le marteau-piqueur ou le brise-roche hydraulique, qui est le gros marteau-piqueur. Nous utilisons plutôt la croqueuse, une espèce d'énorme pince qui permet de casser des dalles de béton, ou nous utilisons la scie pour découper des dalles et les emmener en l'état. Cependant, cela n'est pas toujours possible. Pour ceux qui sont bricoleurs, vous imaginez bien que quand nous voulons casser une dalle, par exemple pour commencer la scie, il faut d'abord faire un trou et pour ce trou, le marteau-piqueur ou le brise-roche est la seule solution.

Sur la limitation des poussières, nous utiliserons la technique traditionnelle de l'arrosage régulier, qui consiste à mettre juste ce qu'il faut d'eau pour que tout cela ne se transforme pas en poussière qui passe au-dessus des clôtures et se retrouve sur la rue, les terrasses et les commerces alentours ou dans les habitations riveraines. Sur la propreté du chantier et de la voirie, une aire de lavage sera mise en place dans l'emprise de chantier que tous les camions sortants du chantier devront emprunter avant d'emprunter la rue. De toute façon, comme il y a toujours un peu de salissure de la voirie, un nettoyage régulier est prévu de la voirie et de tout le secteur emprunté par les camions.

Enfin, sur les nuisances visuelles des palissades, nous réfléchissons à une charte graphique de l'ensemble des palissades de chantier et plus généralement de l'image du chantier à l'échelle de tout le site. Quand l'opération en sera à son plein, l'ensemble de la cité de chantier et de l'ancien forum seront ceinturés par des palissades. Sur ce chantier, les palissades ne seront pas les palissades traditionnelles de la Ville de Paris, vert et gris en tôle ondulée pour lutter contre l'affichage. Nous pensons plutôt à utiliser des palissades lisses, qui permettront d'avoir un effet plus esthétique, plus agréable, avec l'idée d'installer dessus à certains endroits des informations pour permettre à chacun de savoir ce qui se passe derrière les palissades, avec l'idée aussi d'avoir, en de nombreux endroits des clôtures, des

fenêtres permettant de voir ce qui se passe derrière, avec l'explication à côté de ce qu'on peut voir en cours de travaux derrière la palissade.

Cette ambition a comme contrepartie que nous risquons d'être exposés à des graffitis, à de l'affichage sauvage. Nous avons donc prévu de mettre en place des campagnes régulières de nettoyage et d'enlèvement régulier de tous ces graffitis et affiches sauvages, pour ne pas casser les efforts accomplis sur l'esthétique du chantier.

Ces thèmes se retrouvent classiquement dans des chartes Chantiers Verts, comme celle que la mairie du 1^{er} arrondissement est en train d'expérimenter. Il y aura aussi une charte de Chantier Vert des Halles, qui intégrera tous les apports de la charte de la mairie du 1^{er}. Nous importerons aussi toutes les bonnes pratiques de la RATP, qui aura elle-même des chantiers très importants sur le site et il faut que nous nous accordions avec elle sur toute une série de dispositifs. Chacun ayant ses pratiques, il faut tirer le meilleur parti des idées de chacun.

Un prestataire est chargé de nous aider à réaliser cette charte Chantier Vert concernant le réaménagement des Halles. Nous lui avons demandé, pour répondre aux demandes, d'aller vous voir, pour ceux qui ont l'expérience du sujet, afin de recueillir vos idées. Il nous aidera aussi à nous mettre d'accord avec la RATP. Dans les réunions de concertation traditionnelles, les GTT (groupes de travail thématiques), nous serons amenés à soumettre à tous ceux intéressés par ces sujets, un projet de charte de Chantier Vert. Nous espérons boucler une première ébauche avant l'été.

J'en termine avec ce premier exposé introductif et, si vous le voulez bien, nous sommes à votre disposition pour toute question ou intervention sur notre sujet d'aujourd'hui.

M. Dominique NOEL : Je suis habitant du quartier, rue du Roule, avec deux enfants, et également chef d'entreprise avec une dizaine de salariés. Nous aimerions savoir s'il y aura une information régulière sur l'avancement du chantier, notamment via un site Internet ou d'autres moyens d'information, pour que nous puissions nous organiser. Par exemple, l'usage d'engins bruyants est prévu et, pour nous, il est important de le savoir, par exemple pour organiser nos réunions ailleurs.

M. Alexandre MAFOUZ, Collectif Beaubourg-Les Halles : Je voulais poser une question à M. HUCHER concernant les commerces de surface. Vous intervenez sur le côté Ouest de la rue Berger. Les sorties et les entrées du forum seront-elles maintenues ? Côté Est, la circulation des piétons reste-t-elle toujours ?

M. Gilles POURBAIX, Association Accomplir : J'ai vu sur vos plans que des stations Vélib disparaissaient : une rue du Pont-Neuf et deux rue Berger, une du côté du jardin, à la sortie du métro, et une devant le Louchebem. Est-il prévu le remplacement de ces stations Vélib parce que certains jours, dans le quartier, il est vraiment possible de trouver un vélo ou a fortiori, à d'autres heures, de le poser car il n'y a pas assez d'emplacements. Il y aura donc vraisemblablement un problème de ce côté-là.

La deuxième chose porte sur la partie du trottoir restant, parce que vous avez dit que vous enleviez un mètre du trottoir rue du Pont-Neuf. La place qu'il reste pour les voitures m'est égal mais je suis piéton et je voudrais savoir combien il reste pour les piétons. A Paris, la norme handicapée est de 1,60 m. Y aura-t-il bien 1,60 m pour respecter la charte handicapée que la Ville de Paris a signée ?

Un troisième petit point, j'ai vu que vous pensiez commencer l'aire de jeux temporaire au deuxième trimestre 2010. Il est déjà entamé depuis plus d'un mois et les panneaux de permis de démolir ne sont apparus sur le quartier que deux semaines auparavant. Donc de

toute façon, vous ne pourrez pas commencer les travaux avant environ un mois et demi puisque les délais légaux de deux mois doivent être écoulés.

Vous nous avez montré une planche qui s'appelle : « circulation des camions et automobiles ». Jusqu'à quand ce plan est-il valable ? Est-ce jusqu'à la fin 2010 ? Notre association organise deux vide-greniers dans l'allée St-John Perse et nous souhaiterions savoir si nous pouvons le prévoir pour le mois d'octobre. Ce plan sera-t-il toujours en vigueur et jusqu'à quand est-il valable ? Est-il valable aussi en 2011 ?

Enfin, vous avez prévu un début des travaux à 7 h 00 du matin. Cela correspond-il à l'arrivée des camions à 7 h 00 et serez-vous très stricts sur ce point ? Je vous donne juste un exemple : dans le quartier des Halles, les livraisons commencent à 7 h 00, effectivement, sauf que les camions arrivent à 6 h 00 et le moteur tourne pendant une heure. Pour nous, habitants, cela fait un début des travaux à 6 h 00. Là, vous nous assurez que les camions n'arrivent pas avant 7 h 00.

Mme Martine FIGUEROA, Conseillère du 1^{er} arrondissement : Plusieurs personnes m'ont déléguée pour poser des questions par rapport aux arbres existants. Que faisons-nous des arbres ? Cela n'a peut-être rien à voir avec ce dossier mais ils se posent néanmoins beaucoup cette question.

Ensuite, le groupe de boulistes se trouvent sans terrain de boules pour cet été. Cela fait peut-être sourire mais c'est une activité de tous les jours, des retraités et des gens en activité viennent là pour jouer.

Je me permets aussi de dire que j'espère que les nuisances, effectivement, ne seront pas aussi lourdes que celles que nous avons eues pour le trou des Halles. J'y ai participé et des gens sont encore là.

Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES, Conseil de quartier Saint Germain l'Auxerrois : Aurons-nous un numéro de téléphone, un contact, en cas de problèmes qui arriveront, je le crains, que nous puissions contacter très rapidement et avoir une info chantier, et avoir quelqu'un au téléphone, pas un répondeur mais vraiment une personne à contacter, comme je l'ai demandé pour le chantier de la Samaritaine. C'est vraiment indispensable.

Une intervenante : Je voudrais savoir si la reine avec la tête penchée, devant l'église Saint-Eustache restera, dans votre plan, ou si elle sera supprimée.

M. Jean-François LEGARET : Une sculpture d'Henri de Miller, place René Cassin.

La même intervenante : Nous en parlons depuis très longtemps et nous aimerions bien qu'elle reste. Reste-t-elle ou non ?

M. Georges Etienne JOJOT, Carré des Halles de Paris : Trois petites questions rapides. Les poids-lourds sont-ils très gros ou de taille habituelle ?

Je n'ai plus entendu la hauteur précise des palissades. Je suis en rapport avec le président de Créapole pour proposer un décor sur les palissades.

Enfin, si la part d'exploitation n'est pas couverte, qui paiera ?

M. Jacques CHAVONNET, Président de l'association de défense des riverains Châtelet-Les-Halles : Je voudrais revenir à ce qui a été fait pour Météor. Nous avons obtenu un accord avec la RATP pour que les engins les plus bruyants ne se manifestent pas

entre 12 h 30 et 14 h. Est-il possible de l'intégrer ? Nous l'avons obtenu de la RATP place Marguerite de Navarre et cela avait assez bien fonctionné.

M. Jean-François LEGARET : Nous arrêtons là la série de questions, si vous voulez bien y répondre. Il y en aura naturellement d'autres ensuite.

M. Dominique HUCHER : A la première question, y aura-t-il une information régulière sur le déroulement du chantier pour permettre d'anticiper sur les activités de chacun ? Oui, nous sommes en train de monter petit à petit en puissance. L'idée est d'avoir un site Internet et aussi un local d'info chantier. Il existe déjà mais prendra un rôle de plus en plus important quand nous serons en phase de chantier. Ce local est actuellement situé dans les pavillons Willerval. Une fois qu'ils seront démolis, un nouveau local d'information sera réaménagé qui donnera sur la place Maurice Quentin. Il permettra d'avoir une vue d'ensemble sur le chantier et tout un chacun pourra venir à tout moment pour se tenir informé du déroulement du chantier ou faire part de remarques.

Nous sortirons régulièrement des petits journaux, avec une périodicité assez régulière pour faire des zooms sur l'activité du moment ou pour traiter d'un thème particulier, sur le modèle de celui que nous avons sorti et qui expliquait à quoi ressemblera le jeu définitif. Nous sortirons aussi, à périodes plus irrégulières, en fonction des nécessités du moment, des Info chantier. L'exemple est celui que nous avons sorti pour ces travaux de voirie. Pendant un mois, une activité de chantier assez particulière peut impacter de nombreuses personnes dans le quartier et, à ce moment-là, nous faisons une information particulière que nous donnons un peu avant l'arrivée des événements, pour permettre à chacun de s'organiser, par exemple pour des questions de livraison des commerces ou autres.

Nous aurons aussi la mise en place d'instances de dialogue, avec l'ensemble des habitants et des personnes qui travaillent dans le quartier. Aujourd'hui, une structure de concertation existe, avec une charte et des instances diverses. Il est convenu que cette structure de concertation évolue pour s'adapter aux spécificités du chantier. Nous avons convenu d'avoir quelque chose ressemblant à un comité de suivi de chantier où des représentants de toutes les forces de vie du quartier pourront dialoguer régulièrement avec les responsables du chantier pour être informés de ce qui se passe et donner leur avis sur la façon dont nous informons le reste de la population, sur la façon dont les entreprises respectent ou non la charte Chantier Vert que nous aurons préalablement mise au point. Nous sommes en train de construire cela et sommes ouverts à toute proposition. Tout cela montera en puissance au fil des mois, en même temps que nous entrerons dans les phases les plus importantes du chantier.

Sur les accès aux activités sur l'ensemble de la rue Berger, tout d'abord, pendant tout le chantier mais particulièrement pendant cette phase, tous les accès au centre commercial et aux équipements publics qui sont en dessous restent accessibles. Nous prévoyons des aménagements spéciaux dans la clôture pour donner un aménagement plaisant à ces accès au monde souterrain, pour que la personne qui cherche la gare RER ou la piscine ou un commerce particulier puisse trouver son chemin. Il se peut que, sur les sept portes donnant accès au monde souterrain, l'une d'entre elles soit fermée à certains moments parce que nous sommes obligés d'y faire des travaux. Il n'y en aura jamais plus d'une sur sept qui sera fermée, pour des considérations de sécurité. Si, par malheur, un incendie se déclarait dans le complexe, il est indispensable de laisser les sorties disponibles, même s'il y a également plein de sorties de secours par ailleurs dédiées à l'évacuation du public.

Concernant les commerçants et les activités qui sont sur la rive Sud de la rue Berger, les emprises de chantier sur cette partie investissent uniquement le trottoir Nord de la rue Berger et tant la chaussée où circulent les automobiles que le trottoir Sud, celui sur lequel

débouchent les commerces, ne seront pas touchés et pourront continuer à vivre comme aujourd'hui.

Concernant les stations Vélib, effectivement, trois stations Vélib seront touchées, en réalité deux dont une dédoublée, pendant cette phase chantier. Nous n'avons pas trouvé à ce jour la possibilité de les réimplanter toutes les trois. Il est proposé ici de réimplanter uniquement une station Vélib qui se trouve ici, au milieu de la rue du Pont Neuf.

Sur la largeur subsistante du trottoir, cela fait plus de 1,60 m à coup sûr.

M. Eric PASSIEUX, SEM PariSeine : Nous sommes de l'ordre de 1,60 m minimum, avec le mobilier urbain, et en général nous avons 2,50 m. Un autre endroit particulier est le carrefour Vauvilliers Berger, où le trottoir est déjà très peu large.

M. Dominique HUCHER : La question suivante était relative au calendrier des travaux des aires de jeux, notamment par rapport aux procédures de permis de démolir. Il se trouve qu'en particulier pour l'aire de jeux provisoire, il n'y a pas de rapport puisque son installation ne nécessite aucune démolition. Ces travaux se font donc indépendamment de cette autorisation. S'agissant de l'aire de jeux définitive, une ou deux démolitions sont prévues, qui sont couvertes par le permis de démolir actuel.

La question suivante était de savoir quelle était la période où régnait ce dispositif de circulation. Ce plan va prévaloir du mois de mai 2010 au mois de mai 2011, si ce n'est qu'à partir du début 2011, s'installera aussi la cité de chantier. Cela ne changera pas les dispositifs d'accès. L'accès des véhicules pour la construction de la cité de chantier se fera par les mêmes accès aménagés pour l'aire de chantier des jeux. Les camions accéderont au chantier de la cité par ici et sortiront par là. Pour les piétons, toute cette zone où s'implantera la cité de chantier ne sera plus traversable. Entre l'emprise de la cité de chantier qui démarrera et l'emprise de chantier de l'aire de jeux qui se finira, nous aménagerons un cheminement piéton qui évoluera, suivant le phasage, pour assurer une continuité de la traversée du jardin pendant toutes ces phases de chantier.

Sur les horaires et sur les heures d'arrivée des camions, nous encadrons les heures de chantier de 7 h 00 à 15 h 00 pour des contraintes de limitation des nuisances et nous ferons la chasse à l'éventuel camion qui arriverait une heure avant pour s'éviter des bouchons éventuels à cette période.

Les questions suivantes étaient relatives aux arbres et aux boulistes. Pour les arbres, sur ce secteur de l'aire de jeux, une cinquantaine d'arbres seront abattus. Toutefois, le projet total du jardin se traduira par plus d'arbres à la fin. Pour les boulistes, effectivement, nous sommes amenés à investir ces aires de jeux de boules et, pendant cette période, nous n'avons pas à ce jour trouvé de solution pour leur offrir une aire de jeux de boules ailleurs sur le site des Halles.

Concernant les contacts chantiers, sur le petit « Info chantier », sur la première page, nous avons indiqué dans un petit encart qui s'appelle « Contacts » les trois possibilités pour contacter la SEM PariSeine, même dès maintenant si certains d'entre vous ont des questions qu'ils n'ont pas pu aborder pendant cette réunion ou si, pendant le déroulement des travaux, vous rencontrez des problèmes dont vous souhaitez débattre avec les responsables de l'opération.

Vous avez la possibilité d'aller au local d'information du public, situé Pavillon Willerval et de laisser là vos questions et interventions qui seront relayées vers les responsables de chantier au sein de la SEM PariSeine. Vous avez la possibilité d'envoyer un mail sur une adresse mail spécifique qui se trouve sur cet « Info chantier » en première page.

Enfin, vous avez bien sûr la possibilité d'écrire fort normalement à la SEM PariSeine. A ce jour, nous n'avons pas encore pu mettre en place un numéro de téléphone où une personne disponible en permanence puisse répondre. Nous avons besoin de monter en puissance sur la mise en place de notre dispositif général de communication et d'information pendant la phase chantier pour arriver à ce stade. Aujourd'hui, les seules personnes susceptibles de prendre des appels sont ceux qui pilotent le chantier et ils ont bien à faire pour faire en sorte que tout ce chantier se passe bien.

La question suivante était relative à la place René Cassin. Ce n'est pas l'objet aujourd'hui de parler de ce sujet donc je ne répondrai pas à cette question.

Sur la taille des poids-lourds, aujourd'hui, nous ne savons pas. Ce que je peux vous dire est que, pour les contraintes de charges sur la dalle du nouveau forum, des poids-lourds de tonnage important ne peuvent pas circuler. Nous aurons donc forcément de très petits engins qui circuleront à l'intérieur du chantier et qui obligeront à des reprises des matériaux, entre les engins qui circulent sur la voirie pour apporter des matériaux ou les évacuer et ces petits engins qui manutentionneront les matériaux dans l'emprise de chantier.

Les camions circulant sur la voirie publique pénétreront dans l'emprise de chantier, suivant les itinéraires indiqués tout à l'heure, et les opérations de manutention entre ces camions circulant sur la voirie publique et les engins de chantier se feront à l'intérieur de l'emprise de chantier. Il y aura peut-être des semi-remorques ou des camions classiques. Nous nous sommes assurés que les aménagements de voirie permettront à des semi-remorques de circuler sans créer de problèmes de sécurité dans le quartier. Je ne sais pas ce qu'il y a lieu de préférer pour la vie du quartier. Des semis, c'est moins de camions et il vaut mieux un semi que deux camions. Nous n'avons pas pensé à imposer quelque chose de particulier à l'entreprise sur ce sujet. L'entreprise vient tout juste d'être désignée mais nous n'avons pas encore eu la première réunion de chantier avec elle. Nous ne sommes pas encore au fait des précisions d'organisation de chantier qu'elle implantera.

La question suivante concerne la hauteur des palissades. La hauteur des palissades qui ceintureront les emprises de chantier, dans toute la zone rose ici, sera de 2,50 m, qui est la hauteur traditionnelle des palissades. Cette hauteur est censée, du point de vue de la sécurité, éviter que des gens n'aillent dans le chantier au péril de leur vie ou de leur santé.

Autour de la cité de chantier, une palissade pleine de 2,50 m ne permettra pas de voir ce qu'il y a de l'autre côté. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous aménagerons des fenêtres en quelques endroits de la palissade pour permettre aux curieux de satisfaire leur curiosité, en l'accompagnant de messages d'information pour expliquer ce que les gens voient. Nous essaierons même de faire évoluer cette information pour, par exemple quand nous installerons les tours à grimper, expliquer aux gens ce qu'est ce truc bizarre en train de se construire.

Pour le chantier de voirie proprement dit, puisque vous avez eu la gentillesse de me poser votre question avant le début de la réunion, il y aura des barrières de chantier pendant toutes les phases de chantier de voirie. Nous mettrons plutôt des barrières opaques de 1 m de hauteur, surmontées d'une partie de 1 m de grillage car il n'y a aucune raison de cacher à la vue. Vous m'expliquiez aussi que pour votre activité commerciale, c'était beaucoup mieux. Nous ferons donc ainsi.

Aussi, en phase de chantier définitive, vous voyez ici cette petite zone qui est une rampe. Le jardin actuel est à peu près à 1 m au-dessus du niveau de la rue Berger. Il est donc nécessaire d'aménager une rampe pour que les camions puissent monter et descendre pour accéder au chantier. De part et d'autre de cette rampe se trouveront des garde-corps d'à peu près 1 m, avec des dispositifs à la base pour éviter qu'un camion ne tombe de la rampe et

pour dissuader aussi les piétons qui circuleront sur la rue Berger d'emprunter cette rampe, qui sera fréquentée par le trafic de chantier. A priori, cela s'arrêtera bien à la hauteur de 1 m et ne devrait pas créer un masque visuel trop important pour les activités commerciales qui sont sur le bord de la place Quentin.

Sur les questions de perte d'exploitation des commerces, le Conseil de Paris a récemment adopté une délibération, vous pouvez en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville de Paris qui explique le dispositif mis en place. Il s'agit de la reproduction de ce que la Ville a mis en place avec succès sur le chantier du tramway. Dans la mandature précédente, c'était le chantier des boulevards des Maréchaux Sud. En ce moment, c'est le boulevard des Maréchaux Est. Tous les commerçants riverains de ces boulevards ont subi un certain nombre de gênes liées au chantier. La Ville a mis en place une commission de règlement amiable qui, comme son nom l'indique, vise à promouvoir la recherche de solutions amiables entre le maître d'ouvrage des travaux – là-bas, c'était la Ville et la RATP et sur le chantier des Halles, nous aurons à peu près le même dispositif avec deux maîtres d'ouvrage, la Ville et la RATP – et notamment les commerçants qui sont autour de la place Marguerite de Navarre.

Cette commission de règlement amiable est composée de personnes indépendantes, avec par exemple des représentants de la Chambre de commerce, et présidée par un ancien magistrat à la retraite. Elle reçoit les demandes d'indemnisation des commerçants qui, preuves à l'appui, établissent qu'ils ont le cas échéant perdu du chiffre d'affaires et expliquent en quoi cette perte du chiffre d'affaires résulte du chantier. Cette commission propose alors une indemnisation due aux commerçants. Ensuite, le maître d'ouvrage des travaux, soit la Ville soit la RATP, garde la responsabilité de décider de l'indemnisation qui sera proposée aux commerçants. Sur le tramway, par exemple, la Ville et la RATP ont toujours suivi les propositions de la commission amiable. L'intérêt essentiel est que cette commission réagit très vite, par rapport aux décisions de justice qui peuvent prendre de deux à quatre ans. Cette commission instruit les dossiers dans un délai maximum de six mois. L'idée est que, comme le chantier va durer un certain temps, au bout de chaque année, par exemple, les commerçants qui s'estiment lésés pourront déposer un dossier auprès de cette commission, qui l'instruira pour la phase d'année de chantier passée et qui fera une proposition à la Ville ou à la RATP.

Concernant Créapole, nous avons imaginé, sans aller plus loin jusqu'à présent, sur l'ensemble des clôtures qui offrent des supports pouvant accueillir beaucoup de choses, d'avoir quelques informations institutionnelles, pour le compte de tous les maîtres d'ouvrages des travaux et des activités perturbées. Nous mettrons par exemple plusieurs messages comme : « La vie continue dans le quartier, continuez à venir ici faire vos courses », etc. Nous avons aussi l'idée d'offrir cela à toutes sortes d'habitants du quartier voire de tout Paris, par exemple des écoles et pourquoi pas Créapole, je ne connais pas. Nous sommes ouverts à toutes les propositions pour offrir une partie des supports à des expositions qui se renouvelleraient et permettraient d'exposer les œuvres d'habitants du quartier.

La dernière question que j'avais notée était : « Est-il possible d'imaginer une période entre 12 h 30 et 14 h sans engins bruyants ? » Sur ce chantier, je ne pense pas que ce soit possible parce que vous avez vu, nous sommes dans un calendrier un peu particulier, pour trouver ce compromis entre tous les enjeux en présence. Pour la charte de chantier général, pourquoi pas, nous pouvons essayer de le proposer, surtout si la RATP a gardé le souvenir de ce qui avait été mis au point sur Météor, je ne vois pas de raison pour laquelle nous ne pourrions pas renouveler. Là, cela se fera plus naturellement puisque nous allons commencer par rédiger la charte et elle sera signée et validée bien avant que la RATP commence les travaux sur la place Marguerite de Navarre.

Sur ce chantier, il n'y aura pas de centrales à béton.

Mme Elisabeth BOURGUINAT, Association Accomplir : Comme M. HUCHER n'a pas voulu répondre sur la place Cassin, je vais vous donner la réponse en quelques secondes. Au mois d'avril 2009, le Conseil de Paris a décidé, sur une proposition du maire du 1^{er}, d'adopter un amendement disant que la place Cassin serait maintenue dans son état d'esprit actuel. A ce moment-là, nous nous sommes réjouis. Nous ignorions alors que le maire de Paris, tout maire de Paris qu'il est, n'est pas en capacité d'imposer les décisions du Conseil de Paris à l'architecte, M. MANGIN. Depuis cette date, M. MANGIN s'est refusé à modifier son dessin. Cela a continué ainsi pendant des mois. Une enquête publique a eu lieu avec des commissaires enquêteurs, qui ont interrogé les différents acteurs et ont été sensibles au fait qu'énormément de gens sont venus les voir ici en mairie et ailleurs pour leur dire qu'il fallait absolument maintenir la place Cassin. Ils ont interrogé l'architecte MANGIN, qui a eu le culot de leur dire que le maintien de la place Cassin n'était pas compatible avec son projet et que donc c'est impossible. Les commissaires enquêteurs, à notre grande surprise, ont conclu qu'en effet, il n'était pas possible de maintenir la place Cassin et qu'il fallait donc prévoir un aménagement comparable, à l'écart des flux, où les gens de différentes générations pourraient s'asseoir, etc.

Même cela, le Conseil de Paris, qui s'est réuni quelques jours plus tôt avec pour objet de lever les réserves – les commissaires enquêteurs avaient mis comme réserve qu'on ne peut pas déclarer ce projet d'utilité publique si on ne lève pas un certain nombre de réserves, dont cet élément faisait partie –, a levé cette réserve sans la lever, d'une certaine façon, puisqu'il a donné quitus à l'architecte en disant qu'il n'avait pas de plan à fournir sur la façon dont l'architecte allait modifier son dessin mais qu'on allait lui demander. Depuis avril 2009, l'architecte MANGIN est censé modifier son plan. Le maire de Paris n'arrive pas à l'obtenir, il va s'aplatir devant cet architecte et en passer par son caprice. Voilà où nous en sommes, c'est absolument scandaleux et nous sommes scandalisés.

M. Dominique HUCHER : Madame, si vous souhaitez une information complètement exacte sur ce sujet, je vous invite à venir à une réunion de concertation qui sera organisée avant l'été, pour vous informer sur la conception du jardin dans son ensemble et la conception de la place Cassin, qui en est un des aspects particuliers.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Si vous essayez de dire que la place Cassin est maintenue, vous mentez, Monsieur, car elle n'est pas maintenue du tout, ni dans son état d'esprit actuel, ni d'aucune façon. Ce n'est pas l'objet de la réunion mais nous pouvons tout de même apporter des réponses aux personnes à qui on dit : « Je ne répondrai pas parce que ce n'est pas l'objet. » C'est une question importante, qui a mobilisé des gens pendant des années. Deux mille personnes ont signé pour sauver cette place et vous n'êtes pas capable d'apporter une réponse véritable. Ne dites pas qu'il y aura une réunion, on nous promet des réunions depuis des années en disant : « Vous allez voir, l'architecte va modifier son plan ! » Non, l'architecte refuse de modifier son plan, il faut l'admettre.

M. Dominique HUCHER : Pourriez-vous passer à vos questions qui concernent la réunion d'aujourd'hui ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je vais y passer tout de suite et je ferai quand même une deuxième remarque, parce que vous avez employé le terme de « Chantier Vert ». Je voudrais quand même savoir ce qu'est un « Chantier Vert », pour réaliser un projet qui est le contraire d'un projet vert. Quand on coupe 343 arbres – puisque c'est le nombre total, même s'il est question de les replanter, les arbres ne sont pas des objets, ce n'est pas du mobilier que l'on peut jeter puis remplacer, un arbre met du temps à pousser –, quand on coupe 343 arbres pour faire un toit, je parle de la verrière qui va couvrir le cratère du forum et dont personne n'est en mesure de savoir à quoi il sert, pour créer un pavillon pour remplacer le pavillon actuel et dont le total consiste à créer 10 000 m² de surface commerciale supplémentaire, et simplement 1500 m²...

M. Dominique HUCHER : Pourriez-vous en venir à une question relative au sujet de notre réunion ?

Mme Elisabeth BOURGUINAT : M. HUCHER, je pose une question sur le caractère du Chantier Vert et je crois que j'ai le droit de l'exprimer. Je crois que je représente suffisamment de monde pour que vous me laissiez m'exprimer pendant quelques minutes, s'il vous plaît. C'est une réunion de concertation, les gens sont là pour pouvoir au moins s'exprimer et vous, vous refusez de répondre aux questions mais, au moins, nous pouvons dire certaines choses.

M. Dominique HUCHER : Nous ne répondrons pas à cette question qui n'est pas l'objet de la réunion d'aujourd'hui.

Mme Elisabeth BOURGUINAT : Je ne vous demande pas de répondre à cette question, je sais très bien que vous n'y répondrez pas. Simplement, je tiens à dire que ce projet va aboutir à créer beaucoup plus d'espaces commerciaux supplémentaires que d'équipements collectifs et que, pour notre part, nous contestons absolument son caractère d'utilité publique. De plus, le jardin sera utilisé pour moitié, face au transept de Saint-Eustache, toute la cité de chantier, qui a doublé d'espace par rapport aux prévisions initiales, pour construire ce bâtiment dont personne ne comprend à quoi il sert à part créer des surfaces commerciales.

Pour compléter votre information, sachez que c'est le contribuable qui paiera l'essentiel du coût. J'en ai fini avec les remarques préliminaires mais je tenais tout de même à les faire pour que chacun sache dans quel contexte nous parlons d'un chantier soi-disant vert.

J'ai quelques petites questions. La première serait de savoir si nous pourrions obtenir ce PowerPoint, qu'il soit communiqué aux membres de la concertation comme d'habitude. Merci, Monsieur BOUZIDI.

La deuxième question est de savoir dans quel état sera restituée la partie centrale. J'ai bien vu où étaient les aires de jeux provisoires pour les enfants mais il y a le square du petit train et, à côté, ce que nous appelons l'enclos des jardiniers, qui donne accès au bureau souterrain des jardiniers. Je vois qu'il est couvert par l'espace du chantier et j'aimerais savoir dans quel état il sera restitué à la fin de cette première partie du chantier.

Je voudrais m'étonner aussi parce que je participe à la concertation depuis 2003 et M. MANGIN nous a dit que, parmi les raisons de reprendre le jardin était le fait que les arbres, y compris ceux du mail Berger qui, disait-il, souffrent – tous les arbres de Paris souffrent et ce n'est pas une raison pour les couper parce que dans ce cas-là, il faudrait couper tous les arbres parisiens –, on allait les déplanter et modifier la structure en-dessous, mettre un matériau particulier pour faciliter l'arrosage ou leur croissance. Je me souviens très bien qu'on nous avait dit qu'on allait sortir les arbres et améliorer tout cela puis les remettre. Là, je vois qu'on ne touche pas du tout aux arbres. Tous les arbres qui vont bien, ceux qui sont sur l'allée St John Perse ou dans le jardin Lalanne seront coupés sans pitié et les autres aussi, de l'autre côté, dans une phase ultérieure puisque la place Cassin est touchée par la troisième phase des travaux. Rien ne sera fait pour améliorer l'état des arbres malades, donc une partie de ceux qui se trouvent sur le mail Berger.

M. Jean-François LEGARET : Si je peux verser un chiffre comme contribution au débat, puisque j'ai reçu les documents du permis du jardin la semaine dernière, le chiffre indiqué est 343 arbres abattus dans le jardin des Halles. Voilà donc exactement le dernier état de la question. Sur le jardin, je crois que ma position est bien connue. Je suis totalement opposé au projet qui concerne le jardin. C'est un projet qui entraîne la démolition quasi intégrale du jardin, il faut en être bien conscient. Je considère que c'est un acte extrêmement regrettable

parce que ce jardin est encore en pleine croissance. Quand on a planté un jardin, il faut une trentaine d'années pour qu'il prenne figure. Il faudra donc attendre à nouveau trente ans pour avoir un jardin qui aura un aspect un peu satisfaisant. Je trouve que c'est très inutile et je ne suis pas du tout convaincu ni séduit par le projet du futur jardin de David MANGIN. C'est surtout un chantier extrêmement lourd, qui va se solder par des circulations de camions pour enlever les déchets, les déblais et les arbres qu'on aura coupés. C'est un aspect de l'opération sur lequel je suis en désaccord total. Je l'ai exprimé et j'ai d'ailleurs déposé auprès du préfet de Paris un recours en annulation du permis de démolir le jardin des Halles.

Je me permets simplement de verser cette contribution au débat, de manière à ce que chacun en soit informé. Pardonnez-moi, je ne veux pas détourner de son rôle cette réunion qui est avant tout faite pour répondre aux questions mais je tiens à ce que, en ce qui me concerne, ma position sur le jardin soit bien clarifiée. Je vous remercie.

Mme Françoise FILOCHE, Bureau du Conseil de quartier des Halles : J'ai une remarque, une question et une suggestion. La remarque concerne le passage pour piétons rue du Pont-Neuf. Ne pensez-vous pas qu'il peut être trop petit par rapport à l'entrée et à la sortie Pont-Neuf du forum des Halles, place Maurice Quentin ? Je pense qu'il faudrait revoir le passage pour piétons puisqu'une grande partie de la population du quadrilatère utilise cette porte de sortie à la fois pour le forum, le RER et le métro. Cela me paraît un peu limité.

Ma question concerne les palissades qui entourent les travaux. Nous avons un groupe de travail et animation culturelle dans le Conseil de quartier et nous aimerions savoir dans quelle mesure nous pourrions utiliser ces palissades pour nos animations culturelles. Nous aurons une réunion et voudrions en parler. Je voulais d'abord vous demander l'autorisation et voir dans quelle mesure il serait possible d'utiliser ces palissades.

Dernière question : avez-vous prévu des panneaux indicateurs différents selon les phases de travaux, pour que les gens retrouvent les aires de jeux et les entrées du forum ?

M. Alain LE GARREC, Conseiller de Paris : Tout d'abord, je voulais vous remercier d'être présents ce soir parce que nous avons rarement à Paris des réunions sur les chantiers et les problèmes de voirie qui viennent à côté des chantiers. Chacun se rend compte que ce n'est pas une question simple. Je voudrais vous remercier et surtout du calme avec lequel vous nous répondez.

Concernant la rue Verger, je vois sur le plan que du 19 au 31, la rue Berger sera interdite à la circulation. Comment le Franprix, qui est utilisé par beaucoup de monde à cet endroit, pourra-t-il se ravitailler pendant cette douzaine de jours ? Ce serait quarante-huit heures, je dirais d'accord mais, sur douze jours, cela posera à mon avis un problème.

Ensuite, comme la rue Berger se continue à côté de la sortie du tunnel, le passage est très étroit. Vous êtes sans doute au courant que le bâtiment du coin de la rue Sauval et de la rue Berger sera en travaux à compter de la semaine prochaine, pour à peu près un an. Des échafaudages seront peut-être sur l'emprise du trottoir, qui ne doit pas dépasser 1 m à cet endroit. C'est écrit sur un panneau et ce n'est donc pas une nouvelle.

J'ai une suggestion concernant Vélib. Nous pourrions peut-être implanter une ou deux stations Vélib sur des emplacements disponibles rue de Viarmes, qui sont assez larges. Je remarque aussi que vous avez des camions potentiellement rue de Viarmes, de l'autre côté du commissariat, côté Bourse du Commerce. Il y a là des implantations de chantier et si, pendant les implantations de chantier aux Halles, nous pouvions nous débarrasser des implantations de la rue de Viarmes qui sont là depuis dix ans, au moins, les riverains n'auraient pas tout perdu concernant la rue de Viarmes, qui pourrait à mon avis nécessiter autre chose que des baraques de chantier depuis des années.

Enfin, prévoyez-vous des panneaux dépassant le chantier, au niveau de la rue de Rivoli, de la rue du Louvre et de l'autre côté, pour indiquer l'existence du chantier et des problèmes de circulation, pour que les gens s'engagent dans cet endroit en sachant qu'ils le font à leurs risques et périls, et peut-être aussi pour leur donner des indications de modification de temps, pour éviter le plus en amont possible les embouteillages supplémentaires au niveau de la rue Berger, de la rue des Prouvaires et de la rue du Pont-Neuf. Je vous remercie.

M. Jean-François LEGARET : Avec l'autorisation de M. LE GARREC, pourrais-je compléter sa question sur les panneaux ? J'ai vu tout à l'heure que vous parliez des totems. Pourriez-vous nous expliquer en quoi cela consiste ? Avez-vous un visuel, pour savoir où nous les mettrons et quels types d'informations seront portés sur ces totems ?

M. Gilles POURBAIX : En complément, sur ce plan, une partie est incluse dans l'emprise du chantier, où vous allez construire les jeux provisoires. Cet été, les enfants du 1^{er} et du 2^e arrondissements, le 2^e n'ayant aucun espace vert, seront privés du jardin des familles, du petit train, donc de toute la partie Sud du jardin et également des espaces le long des pyramides, puisque c'est là que vous allez faire des travaux. En raison des travaux, ces endroits seront inaccessibles. Les enfants auront le jardin Lalanne, le jardin des rhinocéros et un peu le long de l'allée St John Perse. C'est à peu près tout ce que vous leur laissez pour cet été, ce qui n'est quand même pas beaucoup.

Enfin, en complément de ce qu'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, l'association Accomplir fera également un recours contre le permis de démolir du jardin. Comme on dit en Anglais : « See you in Court ».

Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES : De nombreux enfants traversent le jardin puisque les deux écoles sont de ce côté, celle de la rue de l'Arbre sec et celle de Saint-Germain l'Auxerrois. Je pense qu'une information aux parents pour donner des indications précises de cheminement serait nécessaire. Beaucoup d'enfants habitent rue Rambuteau, par exemple.

Deuxièmement, vous avez parlé du dégagement des poids-lourds sur la rue du Louvre, que ce soit vers la droite ou vers la gauche. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un carrefour est déjà très compliqué, au croisement de la rue Saint-Honoré et de la rue du Louvre. En temps normal, il est déjà impossible et pose de gros problèmes avec les pompiers, etc. S'il y a en plus dix poids-lourds par jour, cela me paraît réellement impossible. Il faudrait donc vraiment un dégagement plutôt vers la droite, qui circule relativement bien, que vers la gauche, qui est déjà actuellement un point noir. Merci.

M. André LABORDE, GIE des commerçants du Forum des Halles : Je voudrais revenir sur l'enceinte du chantier et les palissades. Dans toutes vos précautions, pour la propreté, la poussière et les palissades, je ne vous ai pas entendu parler d'éclairage. Il me semble que ce chantier mériterait une attention particulière au niveau de l'éclairage des palissades, de l'éclairage de nuit, de l'ambiance générale car vous pouvez complètement transformer l'atmosphère et lui donner quelque chose de très intéressant. Il faut donc penser à quelque chose de spécifique.

Pour les entrées du forum, cela va de soi, les entrées du RER également. Cependant, concernant le linéaire des palissades qui entourera vraiment une enceinte, il faut le faire vivre et je crois que l'éclairage est un élément très important.

M. Alexandre MAFHOUZ : Pour les commerces à l'extérieur, la sortie rue Berger est très importante parce qu'elle alimente les quartiers. Elle arrive jusqu'à Beaubourg. Les gens sortent du nouveau forum vers le 4^e, ils prennent la rue Berger et si vous pouvez éviter la fermeture de cette sortie, même un jour ou deux, c'est très important pour nous.

M. Jacques CHAVONNET : En complément d'une question posée, je souhaiterais savoir si des simulations de trafic ont été faites sur la rue Berger, la rue du Pont-Neuf et la rue du Louvre. En effet, nous avons le gros problème de la traversée de la rue de Rivoli, qui est régulée à partir de la Préfecture de police. Je ne vois pas la Préfecture de police changer le rythme de ces feux en fonction du trafic. A-t-on fait ces simulations ? Ce carrefour du Louvre est déjà extrêmement chargé et j'ai parfois fait la queue vingt minutes pour passer la rue du Louvre et revenir dans la rue de Rivoli. Nous pourrions nous poser le problème également avec l'arrivée sur le quai de la Mégisserie. Je voulais savoir simplement si les simulations avaient été faites, en fonction du trafic supplémentaire pendant les travaux.

M. Bernard DUBOIS, Association Mains Libres : En dehors des heures d'ouverture du chantier, y aura-t-il un gardiennage ?

M. Gilles POURBAIX : Paule a parlé tout à l'heure de l'information vers les écoles. Au Bureau permanent de la concertation, réunion à laquelle vous participiez et moi aussi, j'ai demandé à ce qu'une information soit faite, pour cette réunion de ce soir, pour les parents des écoles de Saint-Germain l'Auxerrois et de la rue de l'Arbre sec. Vous avez refusé que cette information soit faite. Il faut donc que tout soit dit. Voilà, Paule, mais tu as raison, il est absolument crucial de prévenir tous ces parents parce que les enfants devront faire le tour de tout un chantier pour aller à leur école qui se trouve être, manque de chance, de l'autre côté de la rue de Rivoli, pour quasiment l'ensemble du quartier Nord du 1^{er} arrondissement. C'est donc absolument crucial, je suis tout à fait d'accord.

M. Jean-François LEGARET : Nous arrêtons cette série pour que vous puissiez répondre, et il y aura ensuite une nouvelle série.

M. Dominique HUCHER : Une personne demandait ce qu'est une cité de chantier. Pour prendre le support de ce plan, les travaux de l'aire de jeux sont modestes, d'un ordre de grandeur de 3 ou 4 millions d'euros, ce qui est peu de choses en rapport avec le reste de l'opération, et s'auto-organisent du point de vue des installations de chantier. Des petits bungalows seront installés à l'intérieur de cette emprise pour assurer le fonctionnement de l'entreprise qui les réalisera.

Pour l'ensemble des travaux du réaménagement des Halles, qui sont beaucoup plus importants, le choix a été fait de regrouper les installations de chantier en un seul endroit, qui sera commun aux travaux réalisés sur l'ancien forum, la Canopée et la voirie par la RATP. Cet endroit sera la partie Est du jardin, correspondant à ce carré ici.

Cette cité de chantier comportera, dans la partie la plus à l'Ouest, l'ensemble des bungalows avec les vestiaires, les sanitaires et les bureaux des entreprises. Dans la partie Est, contre l'ancien forum, elle comportera des espaces permettant la construction de la Canopée. Dans la partie centrale, elle comportera une voirie permettant aux camions de circuler dans la cité, de faire demi-tour à son extrémité et, de part et d'autre, de décharger les équipements qu'ils amèneront pour la réalisation de l'opération. Voilà ce qu'est la cité du chantier.

La question suivante était : « Quel sera l'aménagement des abords de l'aire de jeux des moyens, à l'issue de l'année des travaux ? » Effectivement, l'emprise des travaux est supérieure à celle de l'aire de jeux. La raison est liée au fait qu'un peu de place est nécessaire à l'entreprise pour poser ses installations de chantier et aussi que la réfection de l'étanchéité sur la dalle du forum est effectuée par bassin versant. La dalle supportant le nouveau forum n'est pas plate, elle est en pente pour permettre l'écoulement des eaux qui traversent le jardin et se regroupent en certains points où elles sont évacuées par des tuyaux. Nous sommes toujours obligés de refaire l'étanchéité de tout un bassin pour éviter les problèmes ultérieurs. Tous les bassins qui ne sont que pour partie sous la future aire de jeux sont totalement repris. Cela explique la taille de l'emprise. Les travaux en surface

portent uniquement sur l'aire de jeux, c'est-à-dire que l'aire de jeux est vraiment l'aménagement définitif du jardin. Au-delà, nous ferons simplement des aménagements provisoires avec, suivant les endroits, des espaces engazonnés, des espaces en terre stabilisée, pour assurer une continuité du jardin autour de l'aire de jeux pendant la phase qui durera jusqu'à ce que nous commençons à faire le jardin dans ce secteur. En particulier, il est prévu sur les années 2012-2013 de venir à aménager dans ce secteur, donc tout ce qui n'est pas sous la cité de chantier, les abords immédiats de l'aire de jeux pour leur donner leur configuration définitive.

M. Benoit FARCETTE, SEM PariSeine : La limite exacte est cartographiée ici. Un certain nombre d'opérations de terrassement et de démolition de cette emprise seront raccordées à l'aire de jeux pour faciliter les circulations tout au fond de l'aire de jeux.

M. Dominique HUCHER : La plate-forme actuelle du mail recevra les jeux et, dans la version nouvelle que nous aménageons à côté, nous nous raccordons forcément de niveau.

L'aire du petit train et le jeu qui se trouve sous la rotonde sont enlevés avant que l'emprise de chantier soit aménagée. C'est une occasion de répondre à une autre question. Pendant cette phase où les travaux de l'aire de jeux se dérouleront, pendant tout le deuxième semestre 2010, l'offre de jeux qui sera disponible pour les enfants sera le jeu Lalanne, qui existera toujours, l'aire de jeux du rhinocéros et l'aire de jeux provisoire qui correspond précisément à cette aire engazonnée blanche.

M. Benoit FARCETTE : Effectivement, pendant les travaux sur la rampe, les jardiniers ne pourront accéder par le Sud. Par contre, à l'issue des travaux de l'aire de jeux, ils bénéficieront du double accès, le Nord, qui n'est pas touché, et le Sud, qui sera restitué. Vous aurez ainsi un portail qui clôturera l'espace dédié aux jardiniers du reste du jardin.

M. Jean-François LEGARET : Mme GIBOUDEAUX est venue me présenter l'autre jour cette aire provisoire. A mon avis, ce sera bien. C'est quelque chose de simple, avec du matériel existant, en tout cas opérationnel et adapté à ce projet d'aire provisoire.

M. Thierry PHILIPP : Sur le principe, ce qu'a conçu notre paysagiste, Melle RICARD, est une aire de jeux où l'on ne démolit pas l'infrastructure existante et l'élégissement. De toute façon, nous sommes sur les locaux de la DEVE et nous n'allons pas chasser nos collègues du sous-sol. Nous reprenons, en termes de niveaux, à peu près les niveaux existants. Nous allons légèrement décaper la terre végétale, le gazon, pour constituer les sols amortissants. Nous utilisons des jeux de catalogues achetés spécifiquement pour cela. Sur le principe, tous les jeux et toutes les plantes, qui seront utilisés pour aménager cette aire de jeux, seront réutilisés et replacés. Nous planterons quelques arbres sur cette zone, qui ne seront pas abattus mais déplantés en fin de vie de cette aire de jeux provisoire et replantés dans d'autres jardins, voire dans ce jardin, s'ils font l'affaire.

Nous avons essayé de concevoir une solution où nous faisons un minimum de travaux pour un aménagement le plus efficace possible et qui pourra de toute façon être modulable pour que nous puissions corriger les éventuels dysfonctionnements qui viendraient d'une sur-utilisation de certains éléments ou d'un manque d'un certain type de jeux.

Pour les jeux existants aujourd'hui, notamment celui sur la pelouse des familles, nous allons le déposer, le faire reconditionner et le replacer dans un autre jardin dans Paris. C'était d'ailleurs sa destination initiale quand il a été installé en 2007. Nous suivons donc la démarche qui a toujours été la nôtre, de réutiliser le plus possible. Les jeux du petit train ont été audités. Nous verrons si nous pouvons les retaper un peu parce qu'ils sont usés, ils ont vécu. Si nous pouvons les récupérer en les faisant repasser dans un atelier, nous les réutiliserons. Sur l'aire de jeux des rhinocéros, nous déposerons pareillement les jeux. Nous

savons qu'un certain nombre d'entre eux sont presque récents, pas trop usés et seront remplacés aussi, tandis que d'autres sont irrécupérables et amortis définitivement.

M. Jean-François LEGARET : Merci pour ces précisions.

M. Dominique HUCHER : La question suivante était relative à une inquiétude sur le passage piéton du Pont-Neuf. Si j'ai bien compris la question, votre inquiétude était de savoir si le cheminement ici restait suffisamment dimensionné pour la foule de piétons qui emprunte ce passage. A vrai dire, nous ne modifions pas tellement la largeur. Nous sommes amenés à modifier ici par rapport à la géométrie actuelle où, pour des raisons de sécurité, la voirie est aménagée avec un tracé assez sinueux pour obliger les véhicules à ralentir, ce qui n'est pas très compatible avec le passage du camion. Donc nous refaisons un tracé plus facile à emprunter pour les camions et nous aménageons notre accès. En termes d'emprise de la voie de circulation, il y a relativement peu de changements. La place réservée à la circulation piétonne dans ce sens sera à peu près la même que celle qui existe aujourd'hui.

Pour gérer tous ces problèmes, nous mettrons en place ce que nous appelons dans les chantiers des hommes trafic. Des personnes seront en permanence aux portes du chantier et seront un peu la police du chantier. Nous aurons aussi un stockage déporté des camions. Nous craignons que trop de camions arrivent au même moment, ne puissent pas accéder à la cité de chantier et qu'une file de dix camions attende dans la rue du Pont-Neuf pour entrer. Nous allons donc organiser les choses de la façon suivante : nous aurons un stockage ailleurs où un autre homme trafic, en liaison radio avec ceux qui seront là, ne fera venir les camions qu'au moment où nous pouvons les accepter dans la cité de chantier, pour que, quand ils arrivent, nous soyons sûrs de les faire entrer dans la cité et qu'ils ne stationnent pas dans ce secteur. C'est le premier travail des hommes trafic. Le deuxième est de faire aussi la police par rapport aux conflits possibles entre les piétons et les camions.

La deuxième question que vous avez posée concerne la façon dont les activités de l'association culturelle du Conseil de quartier pouvaient aussi trouver un support. Nous sommes bien entendu ouverts à toutes les propositions. Il serait bon que tous ceux qui ont des idées sur ce que nous pourrions faire de ce support les fassent connaître, au sein de la SEM PariSeine à Lionel BOUZIDI. Ensuite, en fonction des propositions reçues, nous verrons comment l'organiser : dédions-nous certains espaces à des gens tellement prolifiques qu'ils peuvent proposer quelque chose en permanence ou organisons-nous une rotation où, par exemple, Créapole disposerait d'un endroit pendant un mois, ensuite vous le mois suivant, etc. Nous pouvons tout à fait organiser ce genre de choses. Faites-nous part de vos idées et nous essaierons de les utiliser.

La question suivante portait sur les panneaux indicateurs. Bien entendu, tout le jalonnement, que ce soit pour les piétons ou les automobiles, évoluera en permanence au fur et à mesure du chantier. J'ai cru comprendre que votre question portait plutôt sur les piétons. Je vous ai présenté rapidement ce que nous sommes en train de préparer pour une mise en place au mois de mai, en même temps que la palissade de chantier.

Une quinzaine de totems seront implantés. Les totems, c'est ce que la Ville de Paris a l'habitude de faire sur les grands chantiers, comme sur les boulevards des Maréchaux. C'est un mobilier de chantier temporaire, de 3 m sur 80 cm. Cela permet de mettre dessus du jalonnement, par exemple « Aire de jeux ». Pour les gens qui viendront du Sud et qui tomberont sur la palissade, nous pourrions leur mettre ce type d'information pour leur indiquer de contourner le chantier par la droite ou la gauche pour trouver l'aire de l'autre côté.

Nous mettrons aussi des petits plans pour ceux qui se repèrent mieux avec un plan qu'avec un jalonnement, où l'on verra, à des échelles différentes suivant les moments de chantier, le

quartier, l'emprise des travaux, pour voir ce qui est circulable et ce qui ne l'est pas, etc. La taille du support permet aussi de profiter de l'occasion pour mettre quelques petits messages sur, par exemple, les aires de jeux. Au début, nous devons peut-être mettre des messages comme : « Il y a toujours des aires de jeux, celles qui étaient sous l'emprise ont disparu mais il y en a une autre derrière ».

La question suivante était la livraison du Franprix. Nous avons eu le souci de concevoir les phases de chantier en veillant à ce qu'il y ait toujours des aires de livraisons pas trop loin. Le problème est que, quand nous coupons une rue, nous prenons toujours une section d'un carrefour à un autre et les commerces en plein milieu de section sont forcément loin du bout. Pendant quinze jours, je ne sais plus où est le Franprix exactement mais il faudra que les livreurs se garent sur l'aire de livraison la plus proche et emmènent leurs petits chariots jusqu'au Franprix. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire d'autre.

M. Alain LE GARREC : Je parle en son nom mais il faudra peut-être l'aider parce que ce Franprix est utile à beaucoup de monde.

M. Dominique HUCHER : L'idée était par rapport à la question d'une autre personne. Si nous avons mis une information aussi détaillée dans ces documents, c'est justement pour que des gens qui peuvent avoir de réels problèmes puissent anticiper. Si des livraisons peuvent être faites avant que la rue soit coupée, ce sera toujours cela de réglé. Après, en cas de problème particulier, ils peuvent profiter des contacts que nous offrons pour nous le signaler pendant les quinze jours et nous verrons si nous pouvons le résoudre.

Toutes les boîtes aux lettres du quartier ont reçu ces documents, ainsi que tous les commerçants, mais il peut toujours y avoir des loupés dans une distribution comme celle-ci.

La question suivante portait sur la rue Berger. Je ne sais pas si Éric a la réponse mais nous sommes totalement intégrés dans le dispositif que vous connaissez certainement, où, sous la houlette de la section territoriale de la voirie, tous les gens amenés à faire des travaux ou qui sollicitent un peu du domaine public pour installer un chantier privé font l'objet d'une coordination pour éviter des problèmes comme celui que vous signalez.

M. Eric PASSIEUX : C'est un chantier que nous connaissons puisque nous assistons à ces réunions de coordination sur les voiries. Nous ne pouvons pas le retarder. Nous faisons avec mais c'est compatible.

Pour le Franprix, deux aires de livraison sont situées au tout début de la rue des Prouvaires, et le Franprix est au 37.

M. Dominique HUCHER : Nous avons beaucoup réfléchi, notamment avec la mairie du 1^{er}, pour trouver des emplacements où remettre des stations de Vélib. A ce stade, nous en sommes arrivés à cette conclusion. Nous en discuterons dans le cadre des instances ad hoc. S'il s'avère que rue Viarmes est une bonne idée pour compléter le maillage, nous verrons si cette solution est compatible avec les nombreux autres usages de la voirie dans ce secteur. En tout cas, nous gardons bien l'idée pour voir si nous pouvons la mettre en œuvre.

Le chantier existant rue Viarmes ne nous a pas échappé. De toute façon, tous les endroits où il y a des petits bungalows comme cela, nous pensons que cela pourrait nous servir. Même si, pour l'essentiel, c'est la cité de chantier, il y a quand même des petites bricoles à droite et à gauche. Nous l'avons bien intégré dans le cadre de ces instances de coordination.

Venant en aux panneaux de circulation au-delà du quartier. Dans cette phase, nous n'y avons pas pensé parce que pour un mois, pour des modifications qui nous paraissent plutôt

à l'échelle du quartier, nous pensions en rester à une signalisation locale. Par contre, pour les chantiers de voiries qui vont suivre, notamment sur la voirie souterraine nous allons fermer des entrées et des sorties, fermer certaines sections, cela a un impact beaucoup plus large et là, bien entendu, il faudra implanter de la signalisation sur les grandes artères autour pour éviter que des gens ne viennent dans ce qui sera une impasse et les orienter plutôt vers d'autres itinéraires de contournement qui seront mieux pour eux, pour les gens du quartier et pour le chantier. C'est donc bien prévu.

Concernant l'information nécessaire à destination des parents, effectivement, en réunion de Bureau, nous avons parlé de ce sujet. L'idée de cette réunion était de la centrer essentiellement sur les sujets de voirie. Il nous semblait que ces travaux de voirie, avec les fermetures de rue, les pertes d'aires de livraison, constituaient l'impact le plus fort. Nous avons voulu la cibler sur les personnes concernées. Ce n'est pas par ostracisme par rapport aux parents d'élèves et nous sommes bien d'accord avec vous sur le fait qu'il faut aussi les informer. Je vous propose, puisque nous sortirons régulièrement des petits journaux, que, dans notre prochain journal, nous mettions quelque chose sur ce sujet. Ces journaux sont distribués à environ 25 000 exemplaires sur un périmètre qui doit englober à peu près tout le périmètre des écoles situées au Sud du secteur.

Nous avons mis au point un système de diffusion de nos journaux, sur une base de 25 000 personnes qui correspondent à un périmètre d'environ 200 m autour du site des Halles. Nous vérifierons si cela englobe correctement ou non le périmètre de recrutement des écoles. S'il faut rajouter 5000 ou 10 000 habitants, nous le ferons. Je pense que nous n'allons pas refaire la même réunion, sur le même sujet, mais nous ferons d'autres réunions de chantier où, à chaque fois, nous débordons et nous parlerons d'autres sujets.

M. Jean-François LEGARET : Si je peux manifester notre souhait, en tant que mairie, je pense qu'il serait utile de faire une réunion plus ciblée sur les questions d'information de chantier et de signalétique, pour que vous nous expliquiez exactement ce que vous allez mettre sur ces panneaux, quel type de messages, puisque vous dites qu'il y a des mobiliers. Je pense que nous devons aussi avoir un certain nombre de propositions locales, que ce soit pour les activités culturelles, pour la signalétique des aires de jeux. Si vous pouvez déjà réfléchir, nous en reparlerons mais nous pourrions faire un ordre du jour d'une réunion vraiment très ciblée sur ces questions de signalétique, d'information, de possibilité d'un numéro d'appel gratuit du journal. Dans ces éléments, aurons-nous la possibilité d'avoir une expression ? Tout cela reste à définir. Faites-nous des propositions et je pense que nous pourrions avoir une réunion entièrement dédiée à cette question. Donnez-nous une indication, dites-nous quand vous serez prêts à faire une réunion de cette nature.

M. Dominique HUCHER : Nous avons imaginé de faire un GTT fin avril, toujours sur la thématique chantier, où nous pensions parler plus spécialement du chantier de voirie souterraine, qui démarrera à partir de février et amènera des modifications plus profondes que celles dont nous parlons du plan de circulation du quartier, pendant une période assez longue. Nous pensions en parler en GTT mais finalement, nous pouvons peut-être l'élargir et, plutôt que de faire un GTT restreint au petit cercle des habitués de la concertation, nous pourrions l'élargir à toute la population intéressée, comme aujourd'hui, et revenir sur ces sujets pour parler aussi de la voirie.

M. Gilles POURBAIX : Pour finir sur les écoles, pour Saint-Germain l'Auxerrois, il suffit de leur donner un exemplaire. Saint-Germain l'Auxerrois est une maternelle et la plupart des enfants sont accompagnés d'un adulte quand ils vont à l'école. Si c'était dans la vitrine, à l'extérieur de l'école, ce serait déjà largement suffisant. Pour l'Arbre Sec, il est évident que nous devons faire une réunion sur place.

Le deuxième point, toujours dans le cadre de l'information, Élisabeth a demandé une chose très importante, que ce PowerPoint soit envoyé à l'ensemble des membres du CPC et qu'à terme, il soit sur votre site. Il faut vraiment que l'information tourne.

M. Dominique HUCHER : D'accord. Je vous propose que nous mettions à disposition des deux écoles un paquet de notre « Info Chantier ». Cela permettra d'avoir une diffusion immédiate. Comme d'habitude, le diaporama sera mis à votre disposition et nous réfléchirons avec la mairie du 1^{er} sur la façon d'organiser une réunion telle que nous l'évoquions à l'instant.

La question du carrefour rue Saint-Honoré rejoint la question de M. CHAVONNET sur la simulation de trafic. Nous faisons de nombreuses simulations de trafic, y compris avec présence du chantier.

M. Eric PASSIEUX : Nous calculons tous les reports de trafic aux heures de pointe et la gêne n'est pas tellement en fonction du nombre de camions mais plus en termes de largeur et de nuisances. Le nombre de camions lui-même est assez limité. C'est plus une question de gestion de giration et de camions qui s'arrêtent que de trafic induit.

Nous avons donc toutes ces simulations, notamment quand il y a des changements de sens, quand nous parlons des voiries souterraines, avec de vrais reports de trafic.

Nous travaillons bien sûr en concertation avec la Préfecture de police. Après, nous pourrons faire des évaluations. Tout d'abord, plusieurs plans de feux sont écrits et des automatismes appellent différents plans de feux selon les cas de saturation. Si de nouveaux plans de feux doivent être établis, nous le ferons. Nous savons bien que la situation est compliquée, en plein cœur de Paris.

Les simulations que nous faisons avec les reports de trafic, nous les faisons en heures de pointe du matin et du soir. Selon les cas, l'un ou l'autre est plus défavorable et nous travaillons sur l'ensemble.

M. Dominique HUCHER : D'autres questions étaient liées à l'éclairage aux abords du chantier, sur les palissades, et au gardiennage. Concernant le dispositif définitif, qui n'était pas tout à fait l'objet de la réunion aujourd'hui, de la cité de chantier, un gardiennage sera assuré par la Ville pour le compte de toutes les entreprises qui s'installeront dans la cité de chantier. Dans ce cadre, nous serons certainement amenés à remettre en place un peu d'éclairage là où nous constaterons que l'éclairage public existant sera déficient, pour faire en sorte notamment que la télésurveillance, qui sera installée sur toutes les clôtures, permette de voir ce qui se passe, y compris la nuit.

Sur ce chantier, l'entreprise assurera elle-même le propre gardiennage de son emprise de chantier. Pour l'instant, nous n'avons pas fait de réunions de travail avec elle, nous ne savons pas comment elle s'organisera mais nous imaginons que, certainement, des vigiles tourneront la nuit pour s'assurer qu'il n'y pas de vol du matériel restant sur le chantier pendant la nuit. Nous vérifierons que l'éclairage existant suffit. Tous les candélabres aux abords sont du bon côté de la rue. Par exemple, rue Berger, ils sont tous sur le trottoir Sud, donc nous n'y touchons pas. Dans le jardin, un certain nombre de lampadaires, hors emprise de chantier, nous paraissent suffisants pour assurer cette sécurité du chantier pendant la nuit.

Pour le chantier immédiat, je ne saurais pas vous répondre puisque c'est l'entreprise qui mettra en place sa solution de gardiennage. Pour la cité de chantier, où la SEM mettra en place le dispositif, il y aura des vigiles avec des chiens, comme il y en a aujourd'hui pour gardiennier le nouveau forum. Si le phénomène dont vous parlez ce produit, nous verrons

comment faire pour le gérer car les aboiements des chiens en plein milieu de la nuit sont un problème réel.

Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES : Deux recours ont été déposés. Si ces deux recours s'avèrent être suspensifs, quand on connaît la lenteur des décisions du TGI, que se passera-t-il ? Préparons-nous tout ce chantier, qui resterait en stand-by pendant plusieurs mois en attendant la décision du TGI ? Comment cela va-t-il se passer ? Je sais que vous ne pouvez pas répondre à cette question mais je la pose quand même.

M. André LABORDE : Lorsque vous allez réaliser les nouveaux jeux, installerez-vous l'éclairage électrique de ces jardins et avez-vous choisi le mobilier électrique ? C'est une des questions que nous devons discuter au prochain GTT jardin. Vous occuperez-vous d'une installation électrique définitive quelconque pendant cette période ?

M. Dominique HUCHER : Le projet définitif ne comprend pas d'éclairage spécifique à l'aire de jeux. L'éclairage d'ensemble du jardin assurera aussi l'éclairage de l'aire de jeux. Pour des raisons de sécurité, il est intéressant qu'elle soit bien éclairée, même la nuit.

Pendant la phase provisoire, où seul le jardin des moyens sera fait et qu'autour existera encore le jardin actuel, il sera éclairé par les lampadaires actuels du jardin, que nous ne toucherons pas tant que nous n'engagerons pas les travaux du jardin.

M. André LABORDE : Le mobilier électrique n'a donc actuellement pas encore été choisi ou déterminé.

M. Dominique HUCHER : Non.

M. Jean-François LEGARET : Vous n'avez peut-être pas répondu à la question demandant si les éléments du PowerPoint sont diffusables.

M. Dominique HUCHER : Oui, ils le sont, tout à fait.

M. Alain LE GARREC : J'avais posé la question rue de l'Arbre Sec, la fois où nous avons parlé des jardins. Je m'intéressais aux sorties de secours qui seront dans l'emprise du premier chantier. Il y aura un gardiennage la nuit et peut-être des chiens. Comment fonctionneront les deux ou trois escaliers de secours inclus, en cas d'incident ? Les fermerait-on ? Des alternatives sont-elles prévues ? Comment les personnes sauront-elles les utiliser le soir et la nuit, si cela s'avère malheureusement nécessaire ? Vous savez comme moi que c'est toujours utilisé lorsqu'il ne faut pas. Comment le gérer pendant la période de préparation des jardins ?

M. Dominique HUCHER : La procédure GN13, ce nom mystérieux désignant la procédure instruite par les pompiers pour tout chantier interférant avec la sécurité d'un établissement recevant du public, a été entamée. Nous avons déjà eu l'accord des pompiers sur les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité du nouveau forum pendant ces travaux puisqu'effectivement, nous touchons à une ou deux sorties de secours et que les travaux amènent certaines de ces sorties de secours à être indisponibles pendant quelques jours ou semaines.

Différentes dispositions compensatoires ont été convenues avec la brigade des sapeurs-pompiers, dont certaines consistent par exemple à augmenter l'effectif d'agents de sécurité dans le nouveau forum. Si, dans un canton, qui une partie d'un ERP en termes de sécurité incendie, sur trois issues de secours, l'une d'elles n'est plus disponible à cause de travaux à sa sortie, nous mettons en place des effectifs d'agents de sécurité supplémentaires pour

orienter, en cas de sinistre, les gens soit vers les deux sorties de secours qui fonctionnent, soit vers les cantons voisins qui ne sont pas sinistrés.

M. Jean-François LEGARET : S'il n'y a pas d'autres questions, je voulais remercier M. HUCHER et son équipe. Ce qui est agréable avec M. HUCHER est que, si nous posons des questions précises relevant de sa compétence, nous obtenons des réponses précises. Je vous remercie parce que nous avons avec vous un dialogue de bonne qualité qui permet de mieux comprendre la logistique très complexe de ce chantier considérable.

La réunion de ce soir était destinée à vous présenter l'ensemble des problèmes liés au chantier. Je pense que nous pouvons avoir besoin de réunions supplémentaires. J'ai notamment évoqué la signalétique. Je vous propose que vous me fassiez remonter vos demandes sur des points qui pourraient justifier d'autres échanges de cette nature. En ce qui me concerne, je suis disponible pour en faire autant que de besoin et en tout cas vous demander – pas toutes les semaines, rassurez-vous – que nous puissions régulièrement faire avancer et avoir des échanges permettant de bien clarifier tous les éléments du chantier.

Nous avons parlé de la signalétique et éventuellement de propositions à faire pour animer la signalétique pendant toute la durée du chantier. Je crois que c'est bien, nous pouvons aussi faire preuve d'originalité, nous avons déjà vu cela sur des grands chantiers urbains. Ce serait bien qu'aux Halles, nous ayons des initiatives marquantes, un peu originales. Merci en tout cas de répondre à cet appel et de nous faire remonter des propositions. Nous demanderons à M. HUCHER et à ses équipes de la SEM PariSeine de travailler et de venir nous faire des propositions là-dessus ou sur tout autre sujet lié à ce chantier.

Merci. Bonsoir.